

ferai observer que cette réforme ne constituera pas une solution convenable à la difficulté en face de laquelle nous nous trouvons.

M. l'ORATEUR: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement en discussion?

(L'amendement est adopté.)

M. l'ORATEUR: La Chambre accepte-t-elle la motion principale ainsi modifiée?

(La motion principale ainsi modifiée est adoptée.)

DISCUSSION D'UNE RÉSOLUTION RELATIVE À LA DÉFENSE DU LITTORAL ET DES TRANSPORTS MARITIMES

M. NEILL propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que le Canada doit étudier la question de la défense de son littoral et de ses transports maritimes.

—Monsieur l'Orateur, j'ai rédigé cette résolution dans les termes les plus simples et les plus larges possibles. Je désire éviter l'erreur commise, je crois, l'autre jour, par mon collègue de York-Sud (M. Maclean) lorsqu'il a proposé sa résolution relative à la loi constitutionnelle. Il a perdu beaucoup d'appui en faveur du principe de sa motion en y greffant les moyens détaillés de la mettre à exécution.

Que la Chambre me permette de faire une diversion durant quelques instants au sujet d'une question d'un caractère plus personnel. Il y a quelques mois, j'ai vu un éditorial du *Mail and Empire* je ne devrais pas dire que je l'ai vu, car c'est un autre qui a signalé cet article à mon attention. Quant à moi, je ne m'abonne qu'à des journaux recommandables.

M. GARLAND (Bow-River): Où est publiée cette feuille?

M. NEILL: Je n'en ai qu'une vague connaissance, mais je crois qu'elle est publiée à Toronto. Je me demande si c'est dans cette ville que paraît l'*Orange Sentinel*. C'est là, n'est-ce pas? Eh bien! monsieur l'Orateur, cela explique une foule de choses. Je m'étonne qu'une ville, qui se choisit des représentants aussi habiles, en particulier l'honorable député de Toronto-Centre (M. Bristol) et celui de Toronto-Ouest (M. Hocken) encouragent des journaux de cet acabit. Lorsque l'occasion s'en présentera, je me ferai un devoir d'aller à Toronto et d'étudier les mœurs et les coutumes de cette population si curieuse et si intéressante avec ses étranges journaux.

L'éditorial en question a un cachet tout particulier. Les faits qu'il présente sont inexacts, sa logique est très nébuleuse et ses fautes contre la grammaire sont de nature à

nous surprendre. Il laisse entendre qu'il existe une noire conspiration entre moi-même et les membres du Gouvernement, au sujet du dépôt de cette résolution. Comme mes intentions sont des plus pures, je me demande comment il peut y avoir conspiration et ce qu'elle pourrait bien rapporter à qui que ce soit. Néanmoins, la Chambre peut-être certaine qu'avant d'inscrire cet avis de motion au Feuilleton, je n'ai eu aucun rapport avec aucun membre du cabinet ni même de la Chambre. Si le *Mail and Empire* de Toronto voulait bien me croire—mais je suppose que de longues années passées à brasser les préjugés dans un intérêt de parti ont tellement obscurci son esprit qu'il ne peut me croire—il comprendrait que si j'ai fait insérer cet avis de motion au Feuilleton c'est simplement parce que représentant la circonscription la plus à l'ouest du Canada qui supporterait le premier choc en cas d'une guerre sur le Pacifique, j'ai jugé de mon devoir d'exposer ces faits devant la Chambre, vu que lorsque l'heure critique aura sonné je ne veux pas que mes commettants m'accusent d'avoir négligé d'avertir le pays et le Parlement tout en étant au courant de la situation. Je me propose donc de me décharger de cette responsabilité sur les épaules du ministère et de la Chambre.

Dans la discussion du sujet, j'aurai bien soin de ne pas me placer au point de vue d'un parti ou de l'autre, et c'est pourquoi j'ai pris garde de ne pas chercher à savoir ce que les libéraux ou les conservateurs, peu importe, auraient dû faire ou non à cet égard dans le passé. Nous vivons dans le présent et nous travaillons pour le progrès du pays. Ne réveillons pas les morts. Cette question est assez vaste pour occuper l'attention des esprits les plus éclairés des trois groupes de la Chambre, afin que le Gouvernement soit renseigné sur les meilleurs moyens à prendre pour le bien général du pays. Je suggérerais humblement à mes collègues de nommer un comité de la Chambre—un comité peu nombreux composé de quelques-uns des membres les plus capables des trois partis—pour étudier cette question. Je crois les chefs des conservateurs et des progressistes assez généreux pour faire taire les intérêts de leurs groupes respectifs et pour travailler de concert avec les membres du Gouvernement dans le comité, avec l'aide d'experts—les délibérations du comité ne seraient guère utiles sans les lumières d'experts touchant une question aussi technique. On pourrait dans ces circonstances décider d'une politique qui serait au plus grand avantage du Canada, et qui serait connue peut-être, sous le nom de politique nationale, mais je suppose que ce serait